



Rapport de gestion 2022

Fondation collective Vita

Fondation collective Vita

Chiffres clés 2021 **2022**

Retraités¹⁾

5'827

6'676

Membres actifs

142'493

148'657

Rendements nets des
placements de capitaux

8,49%

-9,80%

Employeurs affiliés

23'682

24'916

Capital en mio. CHF

19'014

17'947

Rémunération maximale
du capital d'épargne

1,40% **2,90%**

1) Retraités dans le bilan propre

Table des matières

Avant-propos

«Investir durablement pour les générations futures»	4
Faits marquants de l'exercice	6

Bilan et compte d'exploitation

Bilan	9
Compte d'exploitation	10

Annexe

1 Bases et organisation	13
2 Membres actifs et rentiers	16
3 Nature de l'application du but	17
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	17
5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture	18
6 Explications relatives aux placements de la fortune et au résultat net des placements	25
7 Explications relatives aux autres positions du bilan et au compte d'exploitation	35
8 Demandes de l'autorité de surveillance	37
9 Autres informations relatives à la situation financière	37
10 Événements postérieurs à la date du bilan	38

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	40
---	----



Dr. Marcel Oertig



Michael Christen



Dr. Werner Wüthrich

«Investir durablement pour les générations futures»

Une prévoyance professionnelle équitable et sûre passe, entre autres, par le placement durable et rentable des fonds de prévoyance qui lui sont confiés. En effet, les générations futures doivent pouvoir compter sur une prestation de vieillesse qui leur assure une retraite sans souci. Par ailleurs, nous voulons leur léguer un monde où il fait bon vivre. C'est pourquoi la Fondation collective Vita investit dans un esprit de responsabilité et s'est engagée à ce que son portefeuille de placements atteigne la neutralité climatique d'ici 2050.

En 2022, nous avons étoffé nos catégories de placement en y intégrant les Green Bonds et avons déjà investi 390 millions de francs suisses. Nous soutenons ainsi des projets écologiques dans les domaines des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique ou encore des bâtiments verts. Nous avons également décidé d'exclure de nos placements les entreprises qui génèrent plus de 30 pour cent de leur chiffre d'affaires ou de leur production d'électricité à partir du charbon. Nous

apportons ainsi une contribution supplémentaire à la décarbonation.

L'année boursière 2022 fut extrêmement difficile pour les caisses de pension: la pression inflationniste, les hausses des taux d'intérêt ainsi que les incertitudes géopolitiques ont entraîné des baisses brutales dans la quasi-totalité des catégories de placement. En 2022, la Fondation collective Vita a enregistré une performance nette de -9,80 pour cent. Le taux de couverture au 31 décembre 2022 s'établit à 100,5 pour cent. Avec un total du bilan de 17,9 milliards de francs, la Fondation collective Vita demeure l'une des plus grandes institutions de prévoyance de la Suisse – elle fêtera d'ailleurs son 20^e anniversaire en 2023. En 2022, le nombre d'entreprises affiliées a augmenté de 5,2 pour cent pour atteindre 24 916, et le nombre d'assurés a crû de 4,3 pour cent pour s'établir à 148 657.

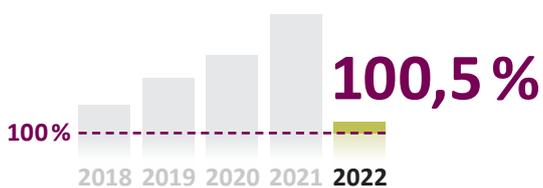
Afin de léguer aux générations futures un deuxième pilier sur lequel elles puissent elles aussi compter, la fondation s'engage en faveur de réformes urgentes, rendues nécessaires par l'évolution de l'espérance de vie et des modèles de vie et de travail.

Dr. Marcel Oertig
Président du
Conseil de fondation

Michael Christen
Président de la
Commission de placement

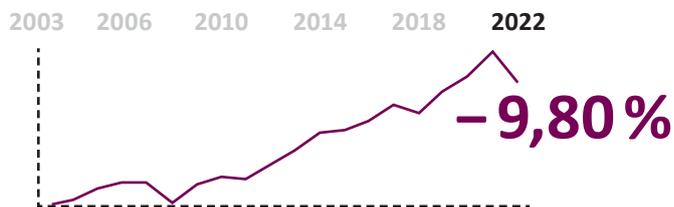
Dr. Werner Wüthrich
Directeur

Fondation collective Vita 2022



Taux de couverture

Évolution du taux de couverture au cours des cinq dernières années



Performance

Performance nette cumulée des 20 dernières années



Réduction du CO₂

Réduction des émissions de CO₂ dans les placements en actions depuis 2019

Qui sont nos clients?

Répartition par branche (top 3, arrondi)

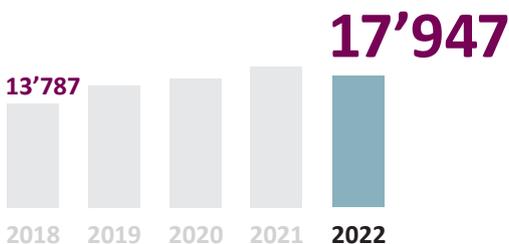
1'660
Conseil aux entreprises



840
Audit et conseil fiscal



650
Activités de programmation



Total du bilan

Évolution du total du bilan en millions de CHF sur les cinq dernières années

à compter du
1^{er} janvier 2022

5,8%

à compter du
1^{er} janvier 2023

5,7%

Réduction de la redistribution

Abaissement du taux de conversion enveloppant

Faits marquants de l'exercice

En 2022, la Fondation collective Vita a réaffirmé son engagement en faveur d'une prévoyance professionnelle sûre et équitable pour toutes les générations. Ainsi a-t-elle investi dans des Green Bonds, optimisé son système de gestion des risques et élaboré des solutions de prévoyance durables dans le sens d'une flexibilisation du monde du travail.

Durabilité

Février

En 2022, la Fondation collective Vita a choisi d'étoffer ses catégories de placement en y intégrant les Green Bonds. Elle a également décidé d'exclure de ses placements les entreprises qui génèrent plus de 30 pour cent de leur chiffre d'affaires ou de leur production d'électricité à partir du charbon.

Plus d'informations dans le rapport sur la durabilité.

Logements pour seniors

Juin

À Ilanz/Glion (GR), la Fondation collective Vita a investi 43 millions de francs dans un projet phare d'habitat intergénérationnel associé à des logements avec assistance. La Residenza St. Joseph a été inaugurée en juin 2022 à l'occasion de la remise des clés à ses résidentes et résidents.

vita.ch/logementpourseniors



Innovation

Septembre

En 2022, la Fondation collective Vita s'est engagée à soutenir le projet Innosuisse «Flexible Workforce» aux côtés de la Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse et de la société de conseil Avenir Group. En tant que partenaire de réalisation, elle a élaboré des solutions de prévoyance durables visant à flexibiliser le monde du travail.



Gouvernance

Septembre

La Fondation collective Vita accorde une grande importance à la gouvernance d'entreprise responsable et est convaincue de la nécessité d'une gestion des risques structurée. Son système de gestion des risques basé sur un logiciel va au-delà des exigences réglementaires.

Plus d'informations dans le rapport de gouvernance.



Conseil de fondation

Novembre

En 2022, le Conseil de fondation de la Fondation collective Vita a porté ses efforts sur la collaboration professionnelle ainsi que sur la formation initiale et continue de ses membres. La Fondation a également connu un changement en fin d'année: le Dr Alexandra S. Rieben nous a rejoints pour défendre les intérêts des salariés.



Stratégie de placement

Décembre

L'année boursière 2022 fut extrêmement difficile: la pression inflationniste, les hausses des taux d'intérêt ainsi que les incertitudes géopolitiques ont entraîné des baisses brutales dans la quasi-totalité des catégories de placement. La Fondation collective Vita a bouclé son exercice avec une performance de placement de -9,8 pour cent.

vita.ch/vita-classic/placements

Bilan et compte d'exploitation

Bilan

Actif

en CHF	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
Placements		17'939'536'907	19'007'191'732
Liquidités et placements monétaires	6.4	583'733'999	204'081'171
Placements auprès de l'employeur	6.10	174'831'822	136'951'795
Autres créances	7.1	164'064'150	144'948'021
Obligations	6.4	5'203'898'019	5'606'602'543
Actions	6.4	5'252'731'261	5'975'195'330
Immobilier	6.4	3'037'280'999	2'908'091'530
Placements alternatifs	6.4	1'889'835'680	2'397'814'373
Infrastructure	6.4	463'772'037	390'813'577
Titres hypothécaires	6.4	1'239'015'872	1'262'377'765
Participations	6.4	100'000	100'000
Couverture des risques de change	6.6.2	55'220'645	89'040'229
Garantie des opérations sur dérivés	6.4	-124'947'576	-108'824'602
Comptes de régularisation actifs	7.2	7'109'810	7'056'957
Total de l'actif		17'946'646'717	19'014'248'689

Passif

en CHF	Annexe	31.12.2022	31.12.2021
Dettes		514'413'880	433'329'105
Prestations de libre passage et rentes	7.3	222'683'205	194'898'405
Autres dettes	7.3	291'730'674	238'430'701
Comptes de régularisation passifs	7.4	2'243'864	1'511'210
Réserve de contributions des employeurs	6.10	172'545'659	158'432'451
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		17'093'228'786	15'973'686'647
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.2	13'650'741'490	12'791'962'112
Capital de prévoyance des rentiers	5.4	2'682'283'139	2'397'720'243
Provisions techniques	5.6	760'204'157	784'004'292
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	93'399'490	1'916'842'398
Fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	70'765'039	57'288'057
Fonds libres de la Fondation / découvert		0	473'108'821
Date du début de période		473'108'821	293'136'684
Excédent de charges (-) / excédent de produits (+)		-473'108'821	179'972'136
Capital de la Fondation		50'000	50'000
Total du passif		17'946'646'717	19'014'248'689

Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	01.01. – 31.12.2022	01.01. – 31.12.2021
Cotisations et apports ordinaires et autres		1'357'758'803	1'287'092'426
Cotisations employés		550'133'255	512'840'658
Cotisations employeurs		674'702'118	625'435'134
Prélèvement sur la réserve de contributions des employeurs pour le financement par contributions	6.10	- 16'853'322	- 23'877'153
Prélèvement sur les fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	- 10'238'766	- 4'653'462
Primes uniques et rachats	5.3.2	125'241'765	139'750'749
Apports dans les réserves de contributions des employeurs	6.10	34'773'754	37'596'500
Prestations d'entrée		1'693'490'224	1'316'741'629
Apports de libre passage	5.3.2	1'633'158'953	1'274'435'972
Apports lors de la reprise d'effectifs d'assurés dans			
Réserve de fluctuation de valeurs		0	30'999
Fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	27'903'246	2'919'648
Réserve mathématique des rentiers	5.4	2'056'764	357'535
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	5.3.2	30'371'261	38'997'476
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		3'051'249'027	2'603'834'055
Prestations réglementaires		- 671'784'488	- 638'548'413
Rentes de vieillesse		- 232'114'809	- 219'607'369
Rentes de survivants		- 20'062'684	- 19'040'335
Rentes d'invalidité		- 46'773'034	- 46'038'973
Prestations en capital à la retraite	5.3.2	- 314'378'530	- 300'840'412
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		- 58'455'431	- 53'021'324
Prestations de sortie		- 1'684'579'993	- 1'541'180'216
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3.2	- 1'606'591'763	- 1'472'357'368
Transfert de fonds supplémentaires en cas de sortie collective		- 7'994'635	- 8'865'373
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	5.3.2	- 60'519'273	- 56'613'164
Réserve mathématique d'invalides à la résiliation du contrat		- 9'474'322	- 3'344'311
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 2'356'364'481	- 2'179'728'629
Dissolution (+)/constitution (-) des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		- 1'147'132'329	- 693'974'872
Dissolution (+)/constitution (-) du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3.2	- 515'792'123	- 304'438'909
Dissolution (+)/constitution (-) du capital de prévoyance des rentiers	5.4	- 284'562'896	- 240'723'069
Dissolution (+)/constitution (-) des provisions techniques	5.6	23'800'135	10'516'318
Dissolution (+)/constitution (-) de fonds libres des institutions de prévoyance	7.7	- 13'476'982	5'316'502
Rémunération du capital d'épargne	5.3.2	- 342'987'255	- 156'210'439
Dissolution (+)/constitution (-) de réserves de contributions	6.10	- 14'113'208	- 8'435'274
Report		- 452'247'783	- 269'869'446

en CHF	Annexe	01.01. – 31.12.2022	01.01. – 31.12.2021
Report		-452'247'783	-269'869'446
Produits des prestations d'assurance		269'942'905	261'388'705
Prestations d'assurance		258'689'709	247'422'995
Parts excédentaires des assurances		11'253'196	13'965'709
Charges d'assurance		-257'047'533	-240'371'740
Primes d'assurance			
Primes de risque		-148'682'918	-142'726'972
Primes de coûts		-68'934'367	-70'228'238
Contributions au fonds de garantie		-7'063'841	-6'633'827
Apports uniques aux assurances	5.3.2	-32'366'407	-20'782'704
Résultat net de l'activité d'assurance		-439'352'411	-248'852'482
Résultat net des placements		-1'849'800'201	1'435'793'941
Résultat des liquidités et placements monétaires	6.8	1'760'636	-154'946
Résultat des placements auprès de l'employeur	6.8	1'974'401	1'750'584
Rémunération des prestations de libre passage	6.8	-4'524'419	-4'361'046
Résultat des obligations	6.8	-781'379'166	-72'715'571
Résultat des actions	6.8	-1'103'197'273	1'056'994'419
Résultat des immeubles	6.8	-7'052'567	321'312'052
Résultat des placements alternatifs	6.8	73'046'056	238'747'712
Résultat des infrastructures	6.8	43'586'593	67'136'792
Résultat des titres hypothécaires	6.8	5'416'988	15'726'210
Résultat des participations	6.8	250'000	850'000
Résultat des opérations de couverture des risques de change	6.8	18'544'653	-42'818'507
Frais d'administration des placements	6.8	-98'226'103	-146'673'758
Autres produits		1'258'763	1'184'735
Produits de prestations fournies	7.5	1'258'763	1'184'735
Autres charges	7.6	-1'464'863	-1'018'664
Frais de gestion	5.1	-7'193'017	-7'262'829
Administration générale		-6'306'723	-6'292'690
Marketing et publicité		-618'993	-632'957
Organe de révision et expert de la prévoyance professionnelle		-127'486	-181'447
Autorités de surveillance		-139'815	-155'734
Excédent de produits avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs		-2'296'551'729	1'179'844'701
Dissolution (+)/constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	6.3	1'823'442'908	-999'872'565
Excédent de charges / excédent de produits		-473'108'821	179'972'136

Annexe

1 Bases et organisation

Première inscription au registre du commerce / n° CH-020.7.001.096-8	17 septembre 2003
Systeme de primauté	Primauté des cotisations

1.1 Forme juridique et objet

La Fondation collective Vita a été constituée sous la forme d'une fondation au sens des art. 80 ss CC.

La Fondation a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle obligatoire des employés et des employeurs en cas d'invalidité et de vieillesse et, en cas de décès, en faveur de leurs survivants. La prévoyance est réalisée avant tout dans les limites de la Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité du 25 juin 1982 (LPP) et ses dispositions d'application. La Fondation peut pratiquer une prévoyance excédant les prestations minimales fixées par la loi, y compris des prestations d'assistance dans des cas difficiles de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

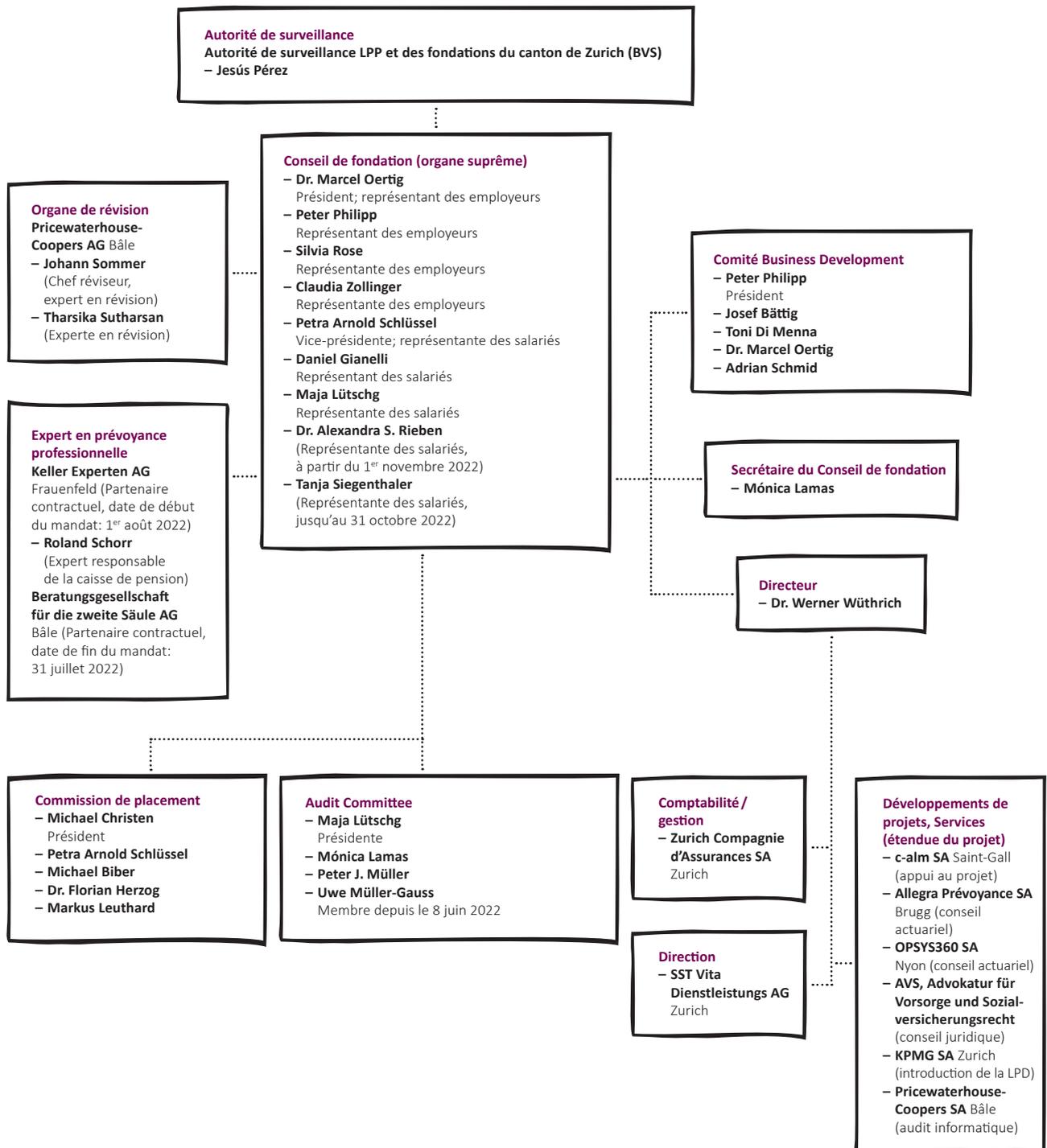
La Fondation collective Vita est enregistrée selon les prescriptions de la LPP (n° d'enregistrement ZH 1446) et est affiliée au fonds de garantie.

1.3 Mention de l'acte authentique et des règlements

La Fondation collective Vita a été constituée sous la forme d'une fondation par un acte authentique daté du 13 juin 2003. L'acte authentique actuellement valable est daté du 9 mars 2021 et est en vigueur depuis le 27 août 2021 (ordonnance de l'autorité de surveillance).

Règlements valables au 31 décembre 2022	Date d'adoption	Entrée en vigueur	Version
Règlement d'organisation	16 novembre 2021	1 novembre 2021	2 / 2021
Règlement des élections pour le Conseil de fondation	8 juin 2021	1 ^{er} juillet 2021	2 / 2021
Règlement de prévoyance base	16 novembre 2021	1 ^{er} janvier 2022	1 / 2022
Règlement de placement	16 novembre 2021	1 ^{er} janvier 2022	1 / 2022
Règlement des provisions	9 mars 2021	31 décembre 2020	1 / 2020 / 2021
Règlement de liquidation partielle	17 novembre 2020	1 ^{er} janvier 2020	1 / 2020
Règlement de gouvernance	15 novembre 2017	1 ^{er} janvier 2018	1 / 2018
Règlement de prévoyance de l'association	16 novembre 2021	1 ^{er} janvier 2022	1 / 2022
Règlement de liquidation partielle de l'association	8 septembre 2015	8 septembre 2015	1 / 2015
Règlement d'organisation et des élections de l'association	8 septembre 2015	1 ^{er} janvier 2016	1 / 2016

1.4 Organe suprême, direction et habilitation à signer



Comités du Conseil de fondation

La Fondation collective Vita dispose de trois organes permanents:

- a) Audit Committee
- b) Comité Business Development
- c) Comité de placement

Habilitation à signer

Le Conseil de fondation désigne les personnes habilitées à signer. Le Conseil de fondation et les autres signataires habilités réunissent collectivement deux personnes.

1.5 Gouvernance

1.5.1 Gestion des risques, loyauté, transparence et système de contrôle

La gouvernance d'une fondation collective fait office de cadre réglementaire statutaire et factuel. Sa vocation est d'assurer la gestion et le contrôle de la fondation en définissant clairement la répartition des tâches, des compétences, des responsabilités et des procédures de contrôle entre les différents organes juridiques et factuels. Le but est de répondre aux attentes des divers groupes d'intérêts au sein des structures multi-niveaux de la fondation collective.

La gouvernance, la gestion des risques et la conformité ont pour vocation de contribuer à garantir à la fois la gestion cohérente et la sécurité de la fondation collective.

1.5.2 Gestion des risques

À l'instar d'une entreprise, une fondation collective est exposée à divers risques. C'est pourquoi la Fondation collective Vita s'est dotée, en 2017, d'un système de gestion intégrée des risques. Les risques concernés sont identifiés, analysés et évalués. Leurs causes sont étudiées, et les mesures à mettre en œuvre ainsi que les contrôles à mettre en place sont définis. Les risques font l'objet d'une surveillance annuelle en plusieurs étapes. Le système de gestion des risques est adapté en permanence à l'évolution de la situation.

1.5.3 Système de contrôle interne (SCI)

Le SCI est dédié aux risques opérationnels et fait partie intégrante du système de gestion des risques de la Fondation collective Vita. L'exercice des activités opérationnelles peut porter atteinte à la réalisation des objectifs opérationnels et des processus définis. Les processus clés sont consignés de manière systématique et détaillée afin qu'ils puissent être suivis de manière claire et lisible au moyen de procédures de contrôle idoines.

1.6 Employeurs affiliés

	2022	2021
État au 01.01.	23'682	22'927
Entrées	3'186	2'518
Sorties	-1'952	-1'763
État au 31.12.	24'916	23'682

+1'234  EN 2022

2 Membres actifs et rentiers

2.1 Situation en fin d'année

	31.12.2022		31.12.2021	
Total des membres actifs	148'657		142'493	
Assurés actifs	143'102		137'170	
Assurés en incapacité de gain	5'555		5'323	
Total des rentiers	17'545	6'676¹⁾	16'722	5'827¹⁾
Rentes de vieillesse	12'065	6'314	11'388	5'511
Rentes d'enfants de retraités	252	225	225	193
Rentes de partenaire	1'508	133	1'457	117
Rentes d'orphelin	350	4	351	6
Rentes d'invalidité	2'653	0	2'622	0
Rentes d'enfants d'invalides	717	0	679	0

1) Y compris les rentiers qui ont été intégrés au bilan de la Fondation (à partir du 1^{er} janvier 2016).

2.2 Évolution des effectifs

Assurés actifs	2022	2021
État au 01.01.	137'170	133'507
Entrées	38'507	32'591
Départs à la retraite	-1'767	-1'662
Décès	-196	-166
Sorties	-30'612	-27'100
État au 31.12.	143'102	137'170

	Rentes de vieillesse	Rentes d'enfants de retraités	Rentes de partenaire	Rentes d'orphelin	Rentes d'invalidité	Rentes d'enfants d'invalides
Situation au 01.01.2021	10'781	212	1'365	324	2'535	607
Nouvelles rentes résultant du propre effectif	838	76	123	59	353	101
Rentes résultant de reprises	28	0	46	0	19	1
Décès	-204	-1	-59	-4	-37	-13
Sorties / départs	-55	-62	-18	-28	-248	-17
Situation au 31.12.2021	11'388	225	1'457	351	2'622	679
Situation au 01.01.2022	11'388	225	1'457	351	2'622	679
Nouvelles rentes résultant du propre effectif	846	78	40	47	324	92
Rentes résultant de reprises	34	0	71	4	24	1
Décès	-191	0	-60	-6	-72	-19
Sorties / départs	-12	-51	0	-46	-245	-36
Situation au 31.12.2022	12'065	252	1'508	350	2'653	717

3 Nature de l'application du but

3.1 Explications relatives aux plans de prévoyance

La Fondation a rempli son but lorsque des employeurs s'y affilient par un contrat d'adhésion. Sur la base de ce dernier est fondée une institution de prévoyance.

Le comité de caisse approuve le règlement de prévoyance mis en vigueur par le Conseil de fondation. Dans le plan de prévoyance, le comité de caisse définit le genre et l'étendue des pres-

tations de prévoyance, les contributions des assurés et de l'employeur ainsi que les dispositions spécifiques à la prévoyance. Le règlement et le plan de prévoyance sont mis en vigueur par le comité de caisse.

3.2 Financement

Les contributions sont financées par les employeurs et les salariés. La part des employeurs s'élève à au moins 50%.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'inscription au bilan et l'évaluation sont régies selon les dispositions du code des obligations (CO) et de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les comptes annuels, constitués du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation relative à la prévoyance professionnelle et correspondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2. En outre, les dispositions des recommandations spécialisées conformément à la Swiss GAAP RPC 26 (true & fair view) sont applicables. Les principes d'évaluation suivants ont été appliqués:

Titres et instruments financiers dérivés

Les titres (marché monétaire obligations, actions, infrastructure, immobilier, titres hypothécaires collectifs et placements alternatifs) ainsi que les instruments financiers dérivés sont évalués à la valeur du marché.

Conversion de monnaies étrangères

Les actifs et passifs en monnaie étrangère sont évalués aux cours de fin d'année. Les résultats de change sont comptabilisés au compte de résultat.

Hypothèques et participations

Les prêts hypothécaires (placements directs – titres hypothécaires) et les participations sont portés au bilan à la valeur nominale, sous déduction des corrections de valeur nécessaires.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Chaque année, les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont calculés par l'expert en prévoyance professionnelle selon des principes reconnus.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à la valeur nominale.

Tous les montants en francs sont arrondis dans les comptes annuels et dans l'annexe. Quelques différences minimales peuvent survenir lors du calcul des totaux.

4.3 Changement de principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a aucun changement dans l'évaluation, la comptabilité et la présentation des comptes.

5 Risques actuariels / couverture des risques / taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques / réassurance

Afin de couvrir les risques actuariels de décès et d'invalidité, la Fondation a conclu un contrat d'assurance vie collective avec la société Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA (Zurich Vie). La Fondation est à la fois preneur d'assurance et bénéficiaire. La Fondation assume le risque de placement ainsi que, depuis le 1^{er} janvier 2016, le risque de longue vie.

Les frais de gestion encourus directement par la Fondation sont présentés dans le compte d'exploitation sous le poste «Frais de gestion».

Tous les autres frais encourus par la Fondation sont pris en charge par Zurich Vie et compensés par la prime de coûts. Aux fins de financement de cette prime, la Fondation prélève une contribution aux frais sur toutes les institutions de prévoyance affiliées.

La ventilation de la prime de coûts découle de la présentation des comptes ci-après, établie par Zurich Vie:

en CHF 1'000	2022	2021
Répartition de la prime de coûts	68'935	70'228
Administration générale	40'123	41'791
Marketing et publicité	1'382	779
Activité de courtage	27'430	27'658

La rubrique «Activité de courtage» inclut également les indemnités du propre réseau de distribution de Zurich.

En y ajoutant les coûts encourus directement par la Fondation (voir le compte d'exploitation), on obtient les frais de gestion totaux suivants (valeurs arrondies):

en CHF 1'000	2022	2021
Répartition des frais de gestion	76'128	77'491
Administration générale	46'430	48'084
Marketing et publicité	2'001	1'412
Activité de courtage	27'430	27'658
Organe de révision et expert de la prévoyance professionnelle	127	181
Autorités de surveillance	140	156

Les frais de gestion de fortune figurent dans le compte d'exploitation ainsi qu'à l'annexe 6.9.

Participation aux excédents

L'art. 68a, ch. 2, al. 1, let. a LPP stipule, par principe, que les participations excédentaires découlant de contrats d'assurance doivent être créditées sur les avoirs épargnés par les personnes assurées; on ne peut diverger de ce principe que si la commission de prévoyance de l'institution de prévoyance affiliée prend une autre décision.

Dans le cas d'une fondation collective partiellement autonome, les excédents ne surviennent qu'en relation avec une évolution favorable des

risques. À la Fondation collective Vita, l'art. 1.3 du règlement de prévoyance stipule que les excédents dégagés dans le cadre du contrat d'assurance vie collective doivent être utilisés conformément à la décision du Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation a décidé ce qui suit: étant donné que des calculs spécifiques ne sont pas tenus pour chaque institution individuelle de prévoyance, l'affectation de l'excédent ne survient pas selon une clé de répartition mais est saisie comme produits dans le compte d'exploitation.

5.2 Explication des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les engagements de rentes de la Fondation peuvent être répartis en deux catégories:

- obligations des rentes vieillesse, de partenaire, d'orphelin et d'enfants de retraités, portées depuis le 1^{er} janvier 2016 au bilan de la Fondation (voir point 5.4);
- engagements de rentes réassurées auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA; la réserve mathématique correspondante n'est pas portée au bilan de la Fondation.

Les réserves mathématiques afférentes aux engagements de rentes découlant du contrat d'assurance vie collective conclu avec Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA s'élèvent à:

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Réserve mathématique des rentiers	2'088'894'576	2'129'515'237
Rentes de vieillesse	1'235'315'891	1'299'665'593
Rentes d'enfants de retraités	452'782	548'591
Rentes de partenaire	274'572'535	259'062'409
Rentes d'orphelin	10'266'408	9'283'357
Rentes d'invalidité	296'379'040	300'991'757
Rentes d'enfants d'invalides	10'554'094	11'085'552
Libération du paiement des primes	261'353'826	248'877'977

5.3 Évolution et rémunération du capital d'épargne dans le système de primauté des cotisations

5.3.1 Modèle de prévoyance Vita Classic

Principes de la rémunération

Le rendement des avoirs de vieillesse est déterminé sur la base du **modèle de prévoyance Vita Classic** introduit le 1^{er} janvier 2021 avec effet à compter de 2022.

En ce qui concerne la rémunération, il est fait d'une part la différence entre la partie LPP obligatoire et les avoirs de vieillesse surobligatoires et, d'autre part, entre la rémunération de base et la rémunération supplémentaire. Les taux sont applicables à chaque fois pour l'ensemble de l'année civile et ils sont communiqués à l'avance. La rémunération supplémentaire est créditée sur la partie surobligatoire des avoirs de vieillesse.

Mode de fonctionnement du modèle

La **rémunération de base** correspond à la rémunération minimale légale de l'avoir LPP obligatoire (taux d'intérêt minimal LPP).

Le calcul de la **rémunération supplémentaire** s'effectue en trois étapes:

1. Détermination de la rémunération supplémentaire maximale: à la fin du mois de novembre 2021, la rémunération supplémentaire maximale a été déterminée à l'aide du tableau des intérêts, en fonction du taux de couverture.

2. Détermination de la part individuelle (sur la rémunération supplémentaire): la part individuelle sur la rémunération supplémentaire dépend de l'année d'affiliation à la Fondation collective Vita

et est définie dans l'historique des fluctuations de valeurs. Au bout de cinq années d'affiliation, la rémunération supplémentaire maximale est atteinte.

3. Calcul de la rémunération supplémentaire effective: la rémunération supplémentaire effective est obtenue en multipliant la rémunération supplémentaire maximale par la part individuelle sur la constitution de la réserve de fluctuation de valeurs.

Le tableau des intérêts ainsi que le mode de fonctionnement détaillé du modèle peuvent être consultés sur vita.ch/modele-de-prevoyance. Au cours de l'exercice 2022, un intérêt supplémentaire de 0,4% a été versé aux assurés des organisations affiliées éligibles sur la base de l'ancien modèle d'intérêts visé à l'annexe 5.6.

5.3.2 Développement et rémunération du capital d'épargne

en CHF	2022	2021
Rémunération totale du capital d'épargne (dépendante de l'année d'affiliation)	1,70%–2,90%	1,00%–1,40%
Rémunération du capital d'épargne obligatoire	1,00%	1,00%
Capital de prévoyance des assurés actifs au début de l'année	12'791'962'112	12'331'312'763
Constitution (+) / dissolution (-) du capital de prévoyance des assurés actifs	515'792'123	304'438'909
Contributions d'épargne	1'007'829'476	926'806'826
Contributions d'épargne AI	29'361'240	28'583'868
Primes uniques et rachats	125'241'765	139'750'749
Apports de libre passage	1'190'213'530	1'073'342'354
Apports de libre passage (reprises d'effectifs)	442'945'422	201'093'618
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'606'591'763	-1'472'357'368
dont différence à la sortie selon l'art. 17 LFLP ¹⁾	5'298	99'926
Versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	-60'519'273	-56'613'164
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement / divorce	30'371'261	38'997'476
Prestations en capital à la retraite	-314'378'530	-300'840'412
Apports uniques aux assurances	-32'366'407	-20'782'704
Transfert dans le capital de prévoyance des rentiers	-296'319'897	-253'751'954
Correction du capital de prévoyance des actifs ²⁾	0	109'693
Rémunération du capital d'épargne	342'987'255	156'210'439
Capital de prévoyance des assurés actifs à la fin de l'année	13'650'741'490	12'791'962'112
dont avoirs de vieillesse selon LPP	7'179'936'247	6'881'928'142

1) Charges et produits influant sur le résultat et non pris en compte dans le compte d'exploitation sous le poste «Dissolution (+) / constitution (-) du capital de prévoyance des assurés actifs».

2) Le transfert du cercle des assurés dans le nouveau système de gestion a entraîné une correction du capital de prévoyance des assurés actifs; les droits des différentes personnes assurées ne sont pas touchés.

5.4 Évolution de la réserve mathématique des rentiers dans le bilan de la Fondation

en CHF	2022	2021
Réserve mathématique des rentiers au début de l'année dans le bilan propre	2'397'720'243	2'156'997'174
Constitution (+) / dissolution (-) réserve mathématique des rentiers	284'562'896	240'723'069
Prestations sous forme de rentes	- 136'429'616	- 121'282'020
Prestations en capital en cas de décès	- 1'144'908	- 931'165
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs	296'319'897	253'751'954
Rachats des rentes	2'056'764	357'535
Adaptation au calcul de l'expert	123'760'759	108'826'765
Réserve mathématique des rentiers à la fin de l'année dans le bilan propre	2'682'283'139	2'397'720'243

Jusqu'au 31 décembre 2015, les rentes de vieillesse ainsi que les rentes de survivants et les rentes d'enfants de retraités qui en découlent étaient rachetées auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA (réserves mathématiques conformément à l'annexe 5.2). Le calcul des capitaux de prévoyance repose sur les bases techniques de la table de mortalité par génération LPP 2020 à un taux technique de 1,50% (chiffre 5.8).

5.5 Ajustement des rentes en fonction de l'évolution des prix (art. 36 LPP)

Les rentes pour lesquelles la LPP ne prévoit pas de compensation périodique du renchérissement sont adaptées par les institutions de prévoyance dans les limites de leurs possibilités financières.

L'organe suprême de l'institution de prévoyance statue chaque année sur l'ampleur de l'ajustement des rentes (art. 36, al. 2, LPP), le cas échéant.

La situation financière de la Fondation collective Vita ainsi que l'évolution des marchés financiers n'offrent aucune marge de manœuvre pour le versement d'une compensation du renchérissement. Par ailleurs, les taux d'intérêt implicites pris en compte dans le calcul des taux de conversion des classes de retraités actuelles restent plus élevés que les intérêts crédités aux assurés actifs (absence de répartition équitable des revenus de la Fondation). Pour ces raisons, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une augmentation des rentes pendant l'exercice 2022.

5.6 Composition, évolution et explication des provisions techniques

en CHF	2022	2021
Provisions techniques au début de l'année	784'004'292	794'520'610
Constitution (+) / dissolution (-) provisions techniques	- 23'800'135	- 10'516'318
Apports provisions pour pertes sur retraites	15'160'301	28'444'118
Prélèvements provisions pour réserves d'intérêts	- 38'960'436	- 38'960'436
Provisions techniques à la fin de l'année	760'204'157	784'004'292
dont provisions pour pertes sur retraites	760'204'157	745'043'856
dont provisions pour réserves d'intérêts	0	38'960'436

Les principes de calcul des provisions techniques requises ont été contrôlés par l'expert de la prévoyance professionnelle. Ils figurent dans le règlement des provisions approuvé par le Conseil de fondation.

Provision pour le taux de conversion (pertes sur retraites)

Étant donné que, par rapport aux taux de conversion selon les bases techniques de la Fondation, les taux réglementaires de conversion sont trop élevés, des pertes sont subies en cas de retraite. La couverture de ces pertes est compensée comme suit par la provision pour le taux de conversion:

- les assurés actifs et tous les invalides à partir de 58 ans sont pris en compte;
- le montant de la provision correspond à la différence entre l'avoir de vieillesse extrapolé à l'âge ordinaire de la retraite et la réserve mathématique requise de la prestation de vieillesse réglementaire en tenant compte de la prise de prestation en capital. Le montant ainsi obtenu est escompté au taux technique au jour d'échéance du calcul.
- 40% des prestations de vieillesse sont considérés comme constituant la part du retrait en capital sur la base de l'évaluation de la situation.

Provision aux fins de constitution des réserves d'intérêts (selon le modèle en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020)

Le modèle de participation (modèle de prévoyance Vita Classic) a été modifié au 1^{er} janvier 2021 (voir chiffre 5.3.1). Depuis, il n'y a plus eu de nouvelles tranches d'intérêt. La provision toujours indiquée dans les comptes annuels 2021 est entrée en ligne de compte dans la rémunération supplémentaire en 2022 pour les institutions de prévoyance bénéficiaires.

Au cours de l'exercice sous revue, la dernière tranche de la réserve d'intérêts a été dissoute et créditée aux assurés des organisations affiliées éligibles sous la forme d'un intérêt supplémentaire de 0,4%.

	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Apports (+)/prélèvements (-) à la/sur la réserve d'intérêts						
Tranche 2017	-38'960'436	-38'960'436	-38'960'436	-38'960'436	-38'960'436	194'802'180
Tranche 2018	0	0	0	0	0	
Tranche 2019	0	0	0	0		
Tranche 2020	0	0	0			
Apports (+)/prélèvements (-)	-38'960'436	-38'960'436	-47'723'988	-121'757'272	-121'757'272	112'005'344
État de la réserve d'intérêts	0	38'960'436	77'920'872	125'644'860	247'402'132	369'159'404

5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle du 11 mai 2023

L'expert de la prévoyance professionnelle constate, dans son expertise, que:

Attestation de l'expert

En tant qu'experts en prévoyance professionnelle, nous avons contrôlé la Fondation collective Vita conformément à l'art. 52e LPP, ce qui nous permet de fournir les confirmations suivantes:

- **Bases techniques:** le taux d'intérêt technique et les bases démographiques utilisés sont appropriés.
- **Sécurité financière:** au 31 décembre 2022, la Fondation collective Vita offre un niveau de sécurité suffisant pour remplir les promesses de prestations.
- **Dispositions réglementaires actuarielles:** les dispositions réglementaires actuarielles sur les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales.
- **Risques actuariels:** les mesures prises afin de couvrir les risques actuariels sont suffisantes.
- **Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs:** la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est appropriée d'un point de vue actuariel eu égard à la stratégie de placement sélectionnée.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses actuarielles importantes

Bases actuarielles	Table de mortalité par génération LPP 2020
Taux d'intérêt technique	1,5 %

Le règlement des provisions de la Fondation, en vigueur depuis le 31 décembre 2020, a été appliqué.

5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Un découvert existe lorsque, à la date du bilan, le capital de prévoyance théoriquement nécessaire selon les calculs actuariels n'est pas couvert par la fortune de prévoyance disponible.

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Fortune de prévoyance disponible	17'186'678'275	18'363'687'866
Fortune brute (total de l'actif)	17'946'646'717	19'014'248'689
Dettes	- 514'413'880	- 433'329'105
Comptes de régularisation passifs	- 2'243'864	- 1'511'210
Réserve de contributions des employeurs	- 172'545'659	- 158'432'451
Fonds libres des institutions de prévoyance	- 70'765'039	- 57'288'057
Capital de prévoyance actuariel	17'093'228'786	15'973'686'647
Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2	100,5 %	115,0 %

6 Explications relatives aux placements de la fortune et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placements, gestionnaires de portefeuille et règlement de placement

En sa qualité d'organe de direction suprême, le Conseil de fondation assume la responsabilité des placements. Il a réglé dans le règlement de placement l'organisation de la gestion de la fortune et les compétences des services mandatés.

Le Conseil de fondation définit la stratégie de placement. Il bénéficie à cette fin des conseils de la Commission de placement. Le Conseil de fondation a délégué respectivement à la direction et à la Commission de placement la mise en œuvre de la stratégie de placement et la surveillance des placements.

Mandats, banque dépositaire

Placements collectifs	Zurich fondation de placement Zurich Invest SA Capvis Equity Partners SA Credit Suisse Funds SA Rye Harbour CLO, Ltd
Gestion de la fortune, produits dérivés et bons du Trésor américain	Cardano Risk Management B. V., Rotterdam (NL) <i>Autorité néerlandaise de surveillance des marchés financiers (AFM)</i>
Hypothèques	Zurich Invest SA, Zurich <i>Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)</i>
Conseil en matière de placements	Zurich Invest SA, Zurich SIGLO Capital Advisors SA, Zurich PPCmetrics SA, Zurich c-alm SA, Saint-Gall
Investment Controlling	Complementa SA, Saint-Gall
Banque dépositaire / Global Custodian	UBS Suisse SA, Zurich

Exigences posées à la direction et à la gestion de fortune de la prévoyance professionnelle conformément à l'art. 48f OPP 2

Les personnes assujetties au sens de l'art. 6.1 du règlement de placement ne peuvent être que des personnes physiques ou morales habilitées à cette tâche et organisées de telle sorte qu'elles satisfont aux exigences de l'art. 51b al. 1 LPP ainsi qu'aux dispositions des art. 48g à 48l OPP 2. Dans ce contexte, il faut observer les concrétisations des dispositions des art. 19 ss. du règlement de placement. En outre, les dispositions correspondantes du règlement d'organisation sont applicables.

Déclaration de loyauté

La Fondation collective Vita relève de la charte de l'ASIP. Ainsi, la Fondation collective Vita dispose d'un règlement de gouvernance qui garantit le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité de la LPP. Les membres de l'organe et les collaborateurs de SST Vita Dienstleistungs AG, mais aussi les partenaires externes qui sont chargés des placements, de la gestion et du contrôle de la fortune de prévoyance ont l'obligation de respecter les dispositions légales et réglementaires. Chaque année, ils signent une déclaration attestant qu'ils ont respecté les prescriptions en matière d'intégrité et de loyauté (art. 51 LPP et art. 48f à 48l OPP 2) ainsi que le règlement de la fondation concernant les avantages financiers, les liens d'intérêts et les transactions pour propre compte.

Exercice des droits de vote

Les droits de vote au sein des grandes entreprises suisses et étrangères sont exercés de manière active par la Fondation collective Vita dans l'intérêt de ses assurés et publiés sur son site Internet vita.ch.

Loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF)

Selon la LIMF, la répartition est faite en petites et grandes contreparties financières. La valeur seuil pour une petite contrepartie financière est de 8 milliards de francs.

En tant qu'institution de prévoyance, la Fondation collective Vita est une contrepartie financière.

Elle se situe bien en dessous du seuil mentionné ci-dessus et est donc considérée comme petite contrepartie financière.

La LIMF se concentre sur les obligations suivantes: l'obligation de réduire les risques, de compenser et de négocier sur une plate-forme. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il existe une obligation supplémentaire de déclarer. La Fondation collective Vita a délégué l'exercice de ces obligations à Cardano Risk Management B.V. La délégation et les tâches associées sont définies par le contrat de gestion de fortune établi entre la Fondation collective Vita et Cardano Risk Management B.V.

6.2 Extension des possibilités de placement selon l'art. 50, al. 4 OPP 2

En 2022, il n'a pas été fait usage de la possibilité d'une extension des possibilités de placement.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Dans le cadre de la modification du modèle de participation (modèle de prévoyance Vita Classic), la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs a été fixée à 12% au 1^{er} janvier 2021.

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur cible	2'051'187'454	1'916'842'398
Valeur cible en % des engagements de prévoyance	12,0%	12,0%
Réserve de fluctuation de valeurs – valeur effective	93'399'490	1'916'842'398
Réserve de fluctuation de valeurs au début de l'année	1'916'842'398	916'969'833
Constitution (+)/dissolution (-) de la réserve de fluctuation de valeurs	- 1'823'442'908	999'872'565

Méthodes de calcul

La réserve requise de fluctuation de valeurs (en pourcentage) est déterminée selon le concept dynamique de Value at Risk sur la base d'une distribution normale qui englobe l'ensemble des risques et qui tient donc compte de l'effet de diversification du portefeuille. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs est définie via la stratégie de placement approuvée par le Conseil de fondation. Les paramètres suivants ont été utilisés pour le calcul:

- horizon temporel: 1 an
- niveau de sécurité visé: 95%

6.4 Présentation des placements de la fortune par catégories

	31.12.2022		Stratégie	Marge	31.12.2021		Limite OPP 2
	en CHF	en %			en CHF	en %	
Liquidités et placements monétaires	583'733'999	3,32	1,0	0–5	204'081'171	1,09	
Comptes courants bancaires, Poste	268'313'018	1,52			199'533'768	1,07	
Marché monétaire – placements collectifs	315'420'981	1,79			4'547'403	0,02	
Obligations – placements collectifs	5'203'898'019	29,57	32,0		5'606'602'543	29,94	
Obligations Suisse	1'879'971'852	10,68	11,0	8–14	1'908'259'842	10,19	
Obligations étranger	3'323'926'166	18,89	21,0	15–27	3'698'342'701	19,75	
Actions – placements collectifs	5'252'731'261	29,84	33,0		5'975'195'330	31,91	50
Actions Suisse	981'365'496	5,58	6,0	4–8	1'199'419'065	6,41	
Actions étranger	4'271'365'765	24,27	27,0	22–32	4'775'776'265	25,50	
Immobilier – placements collectifs	3'037'280'999	17,26	15,0		2'908'091'530	15,53	30
Immobilier Suisse	2'155'600'824	12,25	10,0	5–17	1'900'990'788	10,15	
Immobilier étranger	881'680'175	5,01	5,0	2–8	1'007'100'742	5,38	
Placements alternatifs – placements collectifs	1'889'835'680	10,74	9,0		2'397'814'373	12,81	15
Hedge Funds	10'359'488	0,06	0,0	0–7	778'870'984	4,16	
Private Equity	694'879'879	3,95	3,0	1–5	613'831'718	3,28	
Options	79'666'063	0,45			36'786'401	0,20	
Senior Loans (unhedged) ¹⁾	0	0,00			678'523'295	3,62	
Direct Lending	1'104'930'250	6,28	6,0	2–10	289'801'975	1,55	
Infrastructure	463'772'037	2,63	3,0		390'813'577	2,09	10
Infrastructure	463'772'037	2,63	3,0	0–8	390'813'577	2,09	
Titres hypothécaires	1'239'015'872	7,04	7,0	3–11	1'262'377'765	6,74	50
Hypothèques – placements collectifs	153'253'865	0,87			161'527'356	0,86	
Hypothèques – placements directs	1'085'762'007	6,17			1'100'850'409	5,88	
Participations	100'000	0,00			100'000	0,00	
Couverture des risques de change	55'220'645	0,31			89'040'229	0,48	
Garantie des opérations sur dérivés	–124'947'576	–0,71			–108'824'602	–0,58	
Total des placements	17'600'640'935	100,00	100,00		18'725'291'916	100,00	
Autres actifs	346'005'782				288'956'773		
Placements auprès de l'employeur	174'831'822				136'951'795		
Autres créances	164'064'150				144'948'021		
Comptes de régularisation actifs	7'109'810				7'056'957		
Total de l'actif	17'946'646'717				19'014'248'689		
Actions	5'252'731'261	29,84			5'975'195'330	31,91	50
Monnaies étrangères sans couverture des risques de change	2'120'877'233	12,05			3'687'009'978	19,69	30

1) Conformément à l'allocation stratégique des actifs au 1^{er} janvier 2022, les Senior Loans n'ont plus de quote-part de placement et sont désormais affectés à la quote-part de Direct Lending. La valeur de marché au 31 décembre 2022 s'élève à CHF 666'334'056.

Limite selon l'OPP 2

Les exigences relatives aux limites individuelles selon les art. 54, 54a et 54b ainsi que les art. 55a, b, c et e OPP 2 sont respectées au 31.12.2022.

Participations

En ce qui concerne la fourniture de prestations de services dans le domaine du 2^e pilier, la Fondation collective Vita détient 100% des parts de SST Vita Dienstleistungs SA (capital-actions de CHF 100'000). Le capital figure dans les placements de la fortune.

Placements immobiliers

Les placements immobiliers s'effectuent via les groupes de placement suivants:

Immobilien Wohnen Schweiz	Zurich fondation de placement	ISIN CH0018192903
Immobilien Wohnen im Alter Schweiz	Zurich fondation de placement	ISIN CH0291438379
Zurich Invest Fonds Immobilien Direkt Schweiz	Zurich Invest SA	ISIN CH0433089270
CSA Real Estate Switzerland	Fondation de placement CS	ISIN CH0013123002
Immobilien Geschäft Schweiz	Zurich fondation de placement	ISIN CH0032598069
Immobilien Indirekt Global Passiv	Zurich fondation de placement	ISIN CH0029744171
Immobilier Europe Direct	Zurich fondation de placement	ISIN CH0183503272
Immobilier USA	Zurich fondation de placement	ISIN CH0448058799

6.5 Engagements courants (ouverts) de capitaux

Les engagements de placement non encore révoqués (Commitments) étaient les suivants au jour de clôture du bilan:

en CHF	2022	2021
CapVis III (Private Equity)	0,6 mio.	0,6 mio.
CapVis V (Private Equity)	4,9 mio.	6 mio.
Private Equity I (Zurich fondation de placement)	64,1 mio.	64,6 mio.
Private Equity II (Zurich fondation de placement)	28,6 mio.	29,6 mio.
Private Equity III (Zurich fondation de placement)	73,2 mio.	81,9 mio.
Private Equity IV (Zurich fondation de placement)	108,8 mio.	150,4 mio.
Infrastructure I (Zurich fondation de placement)	0,7 mio.	0,6 mio.
Infrastructure II (Zurich fondation de placement)	2,1 mio.	6,9 mio.
Infrastructure III (Zurich fondation de placement)	97,3 mio.	154,3 mio.
Infrastructure IV (Zurich fondation de placement)	116 mio.	0 mio.
Infrastructure V (Zurich fondation de placement)	161,8 mio.	0 mio.
Immobilier USA (Zurich fondation de placement)	9,7 mio.	18,2 mio.
Zurich Invest Middle Market Lending Europe I (Zurich fondation de placement)	74,8 mio.	80,8 mio.
Zurich Invest Middle Market Lending Europe II (Zurich fondation de placement)	332,3 mio.	0 mio.
Private Equity Co-Investments I (Zurich fondation de placement)	128,3 mio.	192,4 mio.

6.6 Instruments financiers dérivés en cours

Dans le cadre des dispositions de l'article 56a OPP 2, l'utilisation d'instruments financiers dérivés a eu lieu à la date du bilan.

6.6.1 Sûretés reçues/accordées (collaterals)

À la suite des nouvelles exigences réglementaires du marché (EMIR et LIMF), un processus de gestion des sûretés (collaterals) a été mis en place. Désormais, le risque de contrepartie découlant des gains ou des pertes non réalisés sur les tran-

sactions sur instruments dérivés de gré à gré (OTC) est compensé quotidiennement entre les acteurs du marché par le biais d'un règlement en espèces (collateral).

6.6.2 Couverture des risques de change

En lien avec les règles prescrites par le Conseil de fondation en matière de couverture des monnaies étrangères, les couvertures de risque de change suivantes étaient en cours au 31 décembre 2022:

	31.12.2022	31.12.2021
Total monnaies étrangères		
Contre-valeur en CHF	6'433'973'966	6'434'292'073
Valeur du marché en CHF	6'378'753'321	6'345'251'844
Résultat non réalisé en CHF	55'220'645	89'040'229
dont:		
Contre-valeur en CHF	1'569'172'367	1'886'634'851
Montant en EUR	1'616'298'000	1'754'600'000
Cours de clôture 31.12.	0.984584	1.038228
Valeur du marché en CHF	1'591'380'538	1'821'674'857
Résultat non réalisé en CHF	-22'208'171	64'959'994
Contre-valeur en CHF	3'845'128'664	3'699'212'310
Montant en USD	4'078'700'000	4'055'000'000
Cours de clôture 31.12.	0.919966	0.911807
Valeur du marché en CHF	3'752'264'066	3'697'378'570
Résultat non réalisé en CHF	92'864'598	1'833'740
Contre-valeur en CHF	383'906'249	368'129'439
Montant en GBP	347'000'000	292'200'000
Cours de clôture 31.12.	1.109128	1.232471
Valeur du marché en CHF	384'867'286	360'127'981
Résultat non réalisé en CHF	-961'037	8'001'458
Contre-valeur en CHF	411'725'984	261'969'719
Montant en YEN	61'060'000'000	32'120'000'000
Cours de clôture 31.12.	0.007003	0.007915
Valeur du marché en CHF	427'590'780	254'241'868
Résultat non réalisé en CHF	-15'864'796	7'727'851
Contre-valeur en CHF	50'755'782	48'427'088
Montant en SEK	563'700'000	456'000'000
Cours de clôture 31.12.	0.088327	0.100770
Valeur du marché en CHF	49'789'753	45'951'056
Résultat non réalisé en CHF	966'029	2'476'032
Contre-valeur en CHF	52'656'194	47'912'227
Montant en DKK	403'200'000	333'500'000
Cours de clôture 31.12.	0.132627	0.139495
Valeur du marché en CHF	53'475'230	46'521'582
Résultat non réalisé en CHF	-819'036	1'390'645
Contre-valeur en CHF	99'445'664	86'569'439
Montant en AUD	157'500'000	127'400'000
Cours de clôture 31.12.	0.626656	0.662406
Valeur du marché en CHF	98'698'310	84'390'542
Résultat non réalisé en CHF	747'354	2'178'897
Contre-valeur en CHF	21'183'062	35'437'000
Montant en HKD	175'700'000	299'500'000
Cours de clôture 31.12.	0.117743	0.116746
Valeur du marché en CHF	20'687'359	34'965'390
Résultat non réalisé en CHF	495'703	471'610

6.6.3 Présentation des dérivés ouverts

Valeur du marché	2022	2021
Dérivés sur actions Suisse	14'339'891	7'357'280
Dérivés sur actions étranger	65'326'172	29'429'121
Total	79'666'063	36'786'401

Obligation de couverture – dérivés réduisant l'exposition

Les dérivés réduisant l'exposition sont couverts par des sous-jacents correspondants. La Fondation collective Vita a utilisé les indices suivants avec la pondération correspondante pour couvrir les sous-jacents. Avec cette distribution bien diversifiée, le portefeuille de la Fondation collective Vita est largement reproduit. Les actifs sous-jacents sont disponibles.

Index Pondération	2022	2021
S & P 500	36%	34%
Euro Stoxx Index 50	10%	10%
FTSE 100	6%	6%
Topix	9%	8%
MSCI EM	21%	22%
Swiss Market Index	18%	20%

Prise en compte des dérivés pour contrôler les limites maximales

Ces options put sont des dérivés asymétriques qui ne sont pas comptabilisés dans les actifs sous-jacents.

Risque de contrepartie des dérivés

Sur les dix transactions sur dérivés ouvertes, toutes sont des transactions négociées de gré à gré (OTC) avec une valeur de remplacement totale de CHF 79'666'063; des transactions ont été réalisées avec les contreparties suivantes:

Contreparties	2022	2021
Goldman Sachs International	26'905'825	16'969'330
BNP Paribas SA	17'755'523	14'113'127
UBS SA	18'410'787	3'377'139
J. P. Morgan Securities plc	9'580'281	0
Credit Suisse SA	7'013'647	187'239
Bank of America Corporation	0	1'200'483
HSBC Bank PLC	0	939'084
Total	79'666'063	36'786'401

Commentaire sur l'utilisation de produits dérivés au cours de l'exercice

Les dérivés ont été utilisés tout au long de l'année dans les catégories de placement Actions Suisse et Actions étranger. Tous les dérivés ont été couverts à tout moment et n'ont jamais abouti à une exposition qui dépassait les limites maximales conformément à l'article 54 OPP 2.

6.7 Valeur de marché et co-contractants des titres en Securities Lending

Au cours de l'exercice écoulé, aucun titre n'a été prêté.

6.8 Explications relatives au résultat net des placements de la fortune

en CHF	01.01. – 31.12.2022	01.01. – 31.12.2021
Intérêts	- 2'942'966	- 2'925'110
Résultat des liquidités	- 392'948	- 314'648
Résultat des placements auprès de l'employeur	1'974'401	1'750'584
Rémunération des prestations de libre passage	- 4'524'419	- 4'361'046
Marché monétaire – placements collectifs	2'153'584	159'701
Obligations – placements collectifs	- 781'379'166	- 72'715'571
Obligations Suisse	- 227'506'152	- 24'478'758
Obligations étranger	- 553'873'014	- 48'236'813
Actions – placements collectifs	- 1'103'197'273	1'056'994'419
Actions Suisse	- 189'868'282	244'575'564
Actions étranger	- 913'328'991	812'418'855
Immobilier – placements collectifs	- 7'052'567	321'312'052
Immobilier Suisse	61'250'812	150'512'910
Immobilier étranger	- 68'303'379	170'799'142
Placements alternatifs – placements collectifs	73'046'056	238'747'712
Hedge Funds	25'824'699	55'473'974
Private Equity	62'066'373	214'930'212
Senior Loans Global ¹⁾	0	53'927'795
Options	- 20'125'856	- 78'217'876
Direct Lending	5'280'840	- 7'366'394
Infrastructure	43'586'593	67'136'792
Infrastructure	43'586'593	67'136'792
Titres hypothécaires	5'416'988	15'726'210
Hypothèques – placements collectifs	- 7'859'706	1'804'751
Intérêts hypothécaires	13'276'694	13'921'458
Participations	250'000	850'000
Participations	250'000	850'000
Résultat des opérations de couverture des risques de change	18'544'653	- 42'818'507
Frais de gestion de fortune	- 98'226'103	- 146'673'758
TER, dépenses et autres frais de gestion de fortune	- 96'163'453	- 144'437'437
Gestion de fortune hypothèques	- 2'062'650	- 2'236'321
Résultat net des placements de la fortune	- 1'849'800'201	1'435'793'941
Performance nette²⁾	- 9,80 %	8,49 %

1) Conformément à l'allocation stratégique des actifs au 1^{er} janvier 2022, il n'existe plus de quote-part de placement dans la catégorie de placement Senior Loans. Celle-ci sera désormais affectée à la quote-part de Direct Lending. Les comptes annuels 2022 affichent un résultat de CHF - 7'458'267.

2) TTWR = True Time Weighted Rate of Return; performance d'un portefeuille hors entrées et sorties de capitaux pendant la période d'évaluation (source: Zurich Invest SA).

6.9 Frais de gestion de la fortune selon l'art. 48a OPP 2

Placements	31.12.2022	31.12.2021
Total des placements de la fortune	17'939'536'907	19'007'191'732
dont placements transparents	17'939'536'907	18'999'035'994
Part des placements transparents – taux de transparence des frais	100,00 %	99,96 %

Placements collectifs non transparents	31.12.2022	31.12.2021
Private Equity Co-Investments I – Zurich fondation de placement – ISIN: CH0566742331 ¹⁾		
Valeur du marché	0	8'155'738
Nombre de parts	0	9'015

1) Ce placement est désormais présenté comme transparent.

Frais de gestion de fortune	2022	2021
Frais de gestion de fortune enregistrés directement	8'554'827	7'732'223
Somme de tous les principaux chiffres de frais en CHF pour les placements collectifs	89'671'276	138'941'534
Frais de gestion de fortune enregistrés dans le compte d'exploitation	98'226'103	146'673'758
Capital final investi	17'600'640'935	18'725'291'916
En % des placements de la fortune transparents en termes de coûts	0,55 %	0,77 %

Les frais de gestion de la fortune enregistrés directement englobent des mandats de placement directs et des projets de placement; ils incluent les honoraires de conseil, l'indemnisation des membres de la Commission de placement ainsi que les frais de personnel afférents aux personnes à qui est confiée la gestion des placements au niveau de la Fondation.

En dehors des frais de gestion du portefeuille fixes et liés à la performance au niveau des fonds de fonds et sous-jacents, la somme de tous les frais pour les placements collectifs contient des frais et prestations de services complémentaires.

Environ 53,0% (exercice précédent: 68,3%) de la «somme de tous les ratios de coûts pour les placements collectifs» présentée sont liés aux placements alternatifs, 27,1% (exercice précédent: 19,7%) aux obligations et actions, et 19,9% (exercice précédent: 11,9%) aux placements immobiliers.

6.10 Explications relatives aux placements auprès des employeurs et aux réserves de contributions des employeurs

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Intérêts moratoires comptes courants des employeurs	2,50 %	2,50 %
Placements auprès de l'employeur	174'831'822	136'951'795
Comptes courants des employeurs	177'476'402	139'128'778
Du croire	- 2'644'580	- 2'176'983

en CHF	2022	2021
Rémunération des réserves de contributions des employeurs	0,00 %	0,00 %
Réserves de contributions des employeurs – début d'année	158'432'451	149'997'177
Apports dans les réserves de contributions des employeurs		
provenant de reprises de contrats	1'198'843	738'170
par les employeurs	33'574'911	36'858'329
Prélèvement sur les réserves de contributions des employeurs		
provenant des sorties de contrat	- 3'807'331	- 5'284'095
pour le financement par contributions par les employeurs	- 16'853'322	- 23'877'153
Correction de la différence	108	23
Réserves de contributions des employeurs – fin d'année	172'545'659	158'432'451

6.11 Réglementation contractuelle des rétrocessions

Les fonds de prévoyance de la Fondation collective Vita sont investis surtout dans des groupes de placement (placements collectifs) de Zurich fondation de placement. Pour l'exploitation des différents groupes de placement et des fonds institutionnels utilisés, Zurich Invest SA (compagnie de gestion pour Zurich fondation de placement) est indemnisée par des honoraires de gestion provenant des fonds institutionnels. Aucune rétrocession n'est payée.

7 Explications relatives aux autres positions du bilan et au compte d'exploitation

7.1 Autres créances

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Autres créances	164'064'150	144'948'021
Avoirs en compte courant auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA	131'067'172	101'917'191
Créances à l'égard du fonds de garantie	5'703'762	5'372'383
Créances générées par des hypothèques	448'052	494'101
Versement anticipé de prestations aux assurés	2'634'451	4'273'527
Avoirs de l'impôt anticipé	19'053'752	31'512'199
Autres créances	5'156'961	1'378'619

7.2 Comptes de régularisation actifs

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Comptes de régularisation actifs	7'109'810	7'056'957
Rabais sur le Management Fee pour les placements collectifs	4'086'883	4'883'426
Intérêts courus des hypothèques	160'209	225'253
Intérêts courus des obligations	2'862'718	1'808'339
Autres régularisations	0	139'940

7.3 Dettes

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Prestations de libre passage et rentes	222'683'205	194'898'405
Autres dettes	291'730'674	238'430'701
Engagements de compte courant auprès de SST Vita Dienstleistungs AG	23'745	256'518
Encaissements non encore traités	141'575'224	88'494'171
Paiements anticipés de contributions et prestations en cours	149'319'781	148'924'458
Autres dettes	811'925	755'553

7.4 Comptes de régularisation passifs

en CHF	31.12.2022	31.12.2021
Comptes de régularisation passifs	2'243'864	1'511'210
Frais de gestion	2'243'864	1'511'210

7.5 Autres produits

en CHF	01.01. – 31.12.2022	01.01. – 31.12.2021
Autres produits	1'258'763	1'184'735
Frais selon le règlement des frais	1'239'069	1'159'368
Commission de perception impôt à la source	19'694	25'367

7.6 Autres charges

en CHF	01.01. – 31.12.2022	01.01. – 31.12.2021
Autres charges	-1'464'863	-1'018'664
Ajustement débiteurs et pertes sur mutations	-1'464'863	-1'018'664

7.7 Évolution et rémunération des fonds libres des institutions de prévoyance

en CHF	2022	2021
Rémunération des fonds libres	0,00%	0,00%
Fonds libres (comptes de prévoyance) au début de l'année	57'288'057	62'604'559
Apports dans les fonds libres (comptes de prévoyance)		
provenant de reprises de contrats	27'903'246	2'919'648
Prélèvements sur les fonds libres (comptes de prévoyance)		
provenant des sorties de contrat	-4'187'304	-3'581'279
pour l'amélioration des prestations de prévoyance	-10'238'766	-4'653'462
Correction de la différence	-194	-1'409
Fonds libres (comptes de prévoyance) à la fin de l'année	70'765'039	57'288'057

8 Demandes de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes annuels 2021 par un courrier en date du 14 juillet 2022. Aucune observation n'a été soulevée.

9 Autres informations relatives à la situation financière

Indications sur les liquidations partielles effectuées auprès des institutions de prévoyance

Le règlement de la liquidation partielle de la Fondation prévoit que l'employeur annonce immédiatement à la Fondation toute réduction des effectifs ou restructuration de l'entreprise qui pourrait déboucher sur une liquidation partielle. En présence d'une situation de liquidation partielle, le comité de caisse de l'institution de prévoyance concernée établira la constatation. Ensuite, la procédure de liquidation partielle sera initiée.

Au cours de l'exercice 2022, aucune situation qui aurait pu conduire à une liquidation partielle des institutions de prévoyance concernées n'a été annoncée à la Fondation par les employeurs concernés. Quatre des cas de liquidation partielle toujours en suspens au 31 décembre 2021 ont été clôturés au cours de l'exercice 2022.

10 Événements postérieurs à la date du bilan

En 2023, le Conseil de fondation a analysé la situation de la reprise du Credit Suisse par UBS. La probabilité d'apparition de risques majeurs pour la Fondation est jugée très faible.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation collective Vita (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2022 et le compte d'exploitation pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe (pages 9–38 du rapport annuel), y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de fondation. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de contrôle interne de l'institution de prévoyance.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes, à l'exception des capitaux de prévoyance et provisions techniques évalués par l'expert en prévoyance professionnelle.

Nous communiquons au Conseil de fondation ou à sa commission compétente, notamment nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d'intérêt étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;

- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantis-saient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Johann Sommer
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Tharsika Sutharsan
Experte-réviser agréée

Bâle, le 13 juin 2023

Autres rapports de la Fondation collective Vita

- **Rapport sur la durabilité 2022**
- **Rapport de gouvernance 2022**

Fondation collective Vita

Hagenholzstrasse 60 | 8050 Zurich
vita.ch



En 2023, la Fondation collective Vita fêtera son 20^e anniversaire.
En savoir plus: vita.ch/20ans